

ETALAGES ET OBJETS DIVERS

PERMISSIONS DE VOIRIE OU PERMIS DE STATIONNEMENT	2021	MODE DE TAXATION*	PERIODE DE TAXATION**
Etalage	48,00 €	M ²	Annuelle
Etalage suspendu	20,00 €	M ²	Annuelle
Bac à fleurs isolé (surface maximum 1 m ²)	46,00 €	U	Annuelle
Commerces accessoires aux étalages et terrasses	39,00 €	M ²	Annuelle
<u>Redevance pour occupation du domaine public à l'occasion d'expositions aux fins de ventes et démonstrations</u>	50,00 €	M ²	Mois
	35,00 €	M ²	Semaine
	10,00 €	M ²	Jour
<u>Occupation du domaine public pour ventes provisoires en période de fêtes (sapins, chrysanthèmes)</u>	35,00 €	M ²	Mois
	20,00 €	M ²	Semaine
	5,00 €	M ²	Jour
Redevance pour occupation du théâtre d'eau à des fins commerciales	3 900,00 €	U	Jour
Panneaux voituriers	150,00 €	U	Annuelle
Chevalets, porte-menus et objets divers autorisés exclusivement sur les trottoirs	50,00 €	U	Annuelle
<u>Salon du Végétal :</u>			
Tente de 6m x 3m	1,00 €	U	Jour
Tente de 4,5m x 3m	1,00 €	U	Jour
Tente de 3m x 3m	1,00 €	U	Jour

*Le résultat d'un produit (surface, volume) sera arrondi au mètre carré ou mètre cube supérieur.

**Les droits de voirie sont dus pour l'intégralité de la période de taxation, cette dernière n'étant pas fractionnable.